

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

X V ^e L É G I S L A T U R E

Compte rendu

Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire

Mercredi 20 octobre
2021

Séance de 15 heures

Compte rendu n° 9

– Projet de loi de finances pour 2022 (n° 4482) :

- Suite de l'examen pour avis des crédits de la mission « Écologie, développement et mobilité durables » :

. Protection de l'environnement et prévention des risques
(*Mme Sophie Panonacle, rapporteure pour avis*)

. Énergie, climat et après-mines (*M. Christophe Arend, rapporteur pour avis*) 2

SESSION ORDINAIRE DE 2021-2022

**Présidence de
Mme Laurence
Maillart-Méhaignerie,
Présidente**



La Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire a poursuivi l'examen des crédits de la mission « Écologie, développement et mobilité durables » sur les rapports pour avis de Mme Sophie Panonacle sur les crédits relatifs à la protection de l'environnement et la prévention des risques et de M. Christophe Arend sur les crédits relatifs à l'énergie, au climat et à l'après-mines.

Mme Sophie Panonacle, rapporteure pour avis sur les crédits relatifs à la protection de l'environnement et la prévention des risques de la mission « Écologie, développement et mobilité durables ». En 2022, les crédits consacrés à la prévention des risques dépasseront pour la première fois le milliard d'euros. Nous pouvons tous en être satisfaits au sein de notre commission. Toutefois, nous sommes aussi inquiets face au dérèglement climatique. Si nous consacrons davantage de moyens à la prévention des risques, cela signifie que nous sommes déjà confrontés à une situation qui se dégrade bien plus rapidement et fortement que nous ne l'avions imaginé.

Le programme 181 « Prévention des risques » est doté de 1,065 milliard d'euros en autorisations d'engagement (AE) et de 1,072 milliard en crédits de paiement (CP). Ces derniers augmenteront de 8,5 % par rapport à l'année dernière. Les AE ne doivent pas se lire dans le projet de loi de finances pour 2022 (PLF 2022) comme diminuant par rapport à 2021 : il a été nécessaire, pour cet exercice, d'intégrer et d'ajuster les crédits du fonds de prévention des risques naturels majeurs, dit fonds Barnier, dans l'action 14 du programme.

Le champ du programme 181 est large, puisqu'il couvre la prévention de nombreux risques, qu'ils soient naturels, technologiques, industriels, nucléaires ou miniers. Tous ces risques sont surveillés et gérés par la direction générale de la prévention des risques (DGPR), dont je tiens à saluer la mobilisation.

La structure du programme est restée inchangée par rapport à l'année dernière. Le programme contient sept actions, dont certaines sont relativement nouvelles, à savoir l'action 12 portant la subvention versée à l'Agence pour la transition écologique (ADEME), l'action 13 portant la subvention versée à l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS) et l'action 14 qui, je l'ai dit, a intégré en 2021 le fonds Barnier au budget de l'État.

Par la diversité des risques qu'il vise à identifier, prévoir et prévenir, ce programme est à la fois ambitieux, cohérent et essentiel.

Cette année, pour la première fois, aucune des actions ne voit ses crédits de paiement diminuer. Cela témoigne de l'effort budgétaire que l'État consent pour préserver les moyens d'action des administrations et opérateurs, afin de mieux protéger la population et les équipements des collectivités locales.

Je souhaite appeler votre attention sur plusieurs éléments.

Des efforts constants sont réalisés pour que les zones où des risques industriels sont identifiés soient couvertes par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT). Une partie des crédits de l'action 01 est dédiée à l'élaboration de ces PPRT. Si l'on recense heureusement peu d'accidents industriels graves en France, les risques n'en demeurent pas moins présents, comme nous l'a rappelé le grave accident survenu en septembre 2019, à Rouen, au sein de l'entreprise Lubrizol. Cet accident a incité l'État à renforcer les exigences de contrôle pour certaines industries utilisant des substances dangereuses.

L'année 2021 a également été marquée par la création du Bureau d'enquêtes et d'analyses sur les risques industriels (BEA-RI), dont le fonctionnement est assuré grâce aux ressources du ministère de la transition écologique.

Travaillant depuis longtemps sur les questions de transport maritime et de développement durable des grands ports maritimes (GPM) français, je souhaite appeler l'attention des services de l'État sur la présence et le stockage de produits dangereux dans le périmètre des GPM.

Le contrôle des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) est également un point de vigilance. En 2020, le confinement provoqué par l'épidémie de covid-19 a fortement entravé le fonctionnement courant d'un grand nombre de sites, ce qui n'a pas empêché les contrôles sur place. La DGPR indique qu'il en a été de même en 2021.

Les crédits de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) sont également maintenus, le contrôle des installations constituant un impératif de sûreté et de maîtrise du risque. Le budget de l'ASN en CP est en très légère augmentation par rapport à la loi de finances pour 2021. Un montant de 900 000 euros sera consacré au renforcement des moyens informatiques et de télécommunication de l'autorité. Le plafond d'emplois sera porté quant à lui à 445 équivalents temps plein (ETP).

La prévention des risques naturels constitue l'autre pan majeur de la prévention des risques. Parmi ces risques, on compte les inondations, les submersions marines, les incendies, les mouvements de terrains, les risques sismiques et volcaniques ou encore les avalanches. L'occasion m'est encore donnée de rappeler qu'un autre phénomène naturel, qui n'est pas considéré comme un risque naturel majeur, fragilise les côtes littorales et met en danger les biens, les personnes, les infrastructures collectives et les activités économiques et touristiques. Il s'agit de l'érosion côtière, qui est responsable du recul du trait de côte.

Selon les climatologues, la survenance des différents risques sera de plus en plus fréquente et les catastrophes naturelles, de plus en plus sévères, en raison du dérèglement climatique. C'est pourquoi l'effort financier doit être maintenu ou mieux, renforcé. Ce sera le cas en 2022, puisque les crédits de paiement de l'action 10 « Prévention des risques naturels et hydrauliques » augmenteront de 3,6 % par rapport à l'année précédente.

Le PLF 2022 marque aussi la deuxième année de la budgétisation du fonds Barnier, qui a été géré jusqu'à la fin de l'année 2020 par la Caisse centrale de réassurance. Dans la loi de finances de 2021, le fonds avait été doté de 205 millions d'euros en CP. Dans le PLF 2022, 235 millions sont inscrits en AE et en CP ; 30 millions sont spécifiquement réservés à la prise en charge financière des dégâts provoqués par la tempête *Alex*.

Cette dotation ne présage pas totalement de l'utilisation du fonds, qui pourrait être davantage sollicité par les collectivités locales. On pourrait s'interroger à terme sur la prise en charge financière des actions de prévention des risques naturels et donc de réduction de la vulnérabilité grâce à une augmentation des recettes, c'est-à-dire des crédits que l'État peut y consacrer. Un relèvement de 12 % à 15 % de la taxe sur les primes des assurances comprenant une protection contre les catastrophes naturelles pourrait être envisagé. On pourrait aussi s'interroger sur une intégration, dans le champ du fonds Barnier, du risque d'érosion côtière associé au risque de submersion marine.

Le programme 181 apporte également, depuis 2018, un soutien à l'économie circulaire et au développement des énergies renouvelables à travers le financement de l'ADEME. La subvention pour charges de service public versée à l'ADEME s'élèvera à 598 millions d'euros en 2022, contre 550 millions en 2021. L'agence disposera donc d'un budget important. Par ailleurs, elle bénéficie de 1,3 milliard d'euros pour la période 2020-2022 dans le cadre du plan de relance.

Le thème qui a retenu plus particulièrement mon attention cette année est la gestion du risque de submersion marine et, plus généralement, du risque d'inondation. C'est un sujet important : en France, dans l'Hexagone comme dans les outre-mer, le risque d'inondation est le premier risque naturel par l'importance des dommages qu'il provoque et le nombre de communes et d'habitants concernés. Au total, 17,1 millions de personnes vivent dans des zones inondables.

La submersion marine touche bien sûr moins d'habitants que les inondations, quoique la pression démographique soit de plus en plus forte sur les littoraux. Le risque est présent sur toutes les côtes littorales françaises, sableuses et rocheuses. La tempête *Xynthia*, survenue le 27 février 2010, a frappé violemment la commune de La Faute-sur-Mer, faisant quarante-sept morts. La preuve était naturellement faite que la submersion marine accompagnée de phénomènes météorologiques violents pouvait avoir de graves conséquences sur la vie des populations dans des secteurs de plus en plus urbanisés.

Ce risque est aggravé par le changement climatique et ses conséquences directes, à savoir la montée du niveau de la mer et l'érosion côtière. Pour y faire face, il existe un large éventail de dispositifs de prévision, de prévention et d'alerte, qu'il s'agisse des plans de prévention des risques naturels (PPRN) ou des programmes d'action pour la prévention des inondations (PAPI).

Plusieurs points sont ressortis des auditions que j'ai menées et de l'étude des dispositifs existants.

Un point positif, d'abord : nous disposons de systèmes de qualité pour la détection et la prévision des risques, qu'il s'agisse des outils météorologiques et marégraphiques, des modèles de prévision à court terme ou de la cartographie des risques. Néanmoins, les différents organismes compétents, entre autres Météo-France, le service hydrographique et océanographique de la marine (SHOM) et le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), cherchent à améliorer leurs outils de calculs et de modélisation, ce qui nécessite évidemment des moyens importants. C'est pourquoi je présenterai tout à l'heure un amendement visant, d'une part, à renforcer les moyens de Météo-France pour financer l'achat prioritaire de trois houlographes – un pour le Pertuis Charentais, deux pour La Réunion –, d'autre part, à prévoir l'entretien des houlographes qui existent outre-mer.

De nombreux dispositifs permettent aux acteurs chargés de la prévention et de la gestion du risque d'inondation ou de submersion – services de l'État, élus locaux, acteurs de terrain – de disposer d'informations sur les risques correspondant à leur territoire. Je tiens à mentionner Vigicrues et Vigicrues Flash.

Si ces informations sont indispensables pour alerter et anticiper, elles doivent impérativement être complétées par une politique de sensibilisation du grand public, en priorité des populations exposées au risque d'inondation ou de submersion. Or, malgré les

informations disponibles en mairie ou sur internet, les campagnes de prévention et les exercices grandeur nature, de nombreux acteurs auditionnés déplorent un manque de « culture du risque » en France. Il me semble que la sensibilisation des citoyens dans l'Hexagone et dans les outre-mer passe par l'entretien de la mémoire des événements passés, par des actions en milieu scolaire, par la formation des élus et des agents des collectivités territoriales.

Pour finir, je souhaite insister sur la mobilisation croissante des collectivités territoriales dans la politique de prévention du risque d'inondation. En élaborant des PAPI, outil en plein développement, les collectivités s'engagent dans des démarches de prévention aux côtés des services de l'État. De plus, les intercommunalités ont, depuis 2018, la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI), qui comprend aussi la politique de lutte contre la submersion marine. Les intercommunalités chargées de la GEMAPI – il peut s'agir d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), d'établissements publics ou de syndicats mixtes à fiscalité propre – sont conduites à devenir gestionnaires des systèmes d'endiguement et porteurs des PAPI.

Au vu du nombre d'ouvrages de protection, de leur état et des besoins futurs en la matière, cet engagement des collectivités territoriales devra s'accompagner d'un effort financier important. On peut s'interroger sur le caractère adapté de la taxe GEMAPI par rapport aux besoins. Il importe donc qu'à travers le fonds Barnier et l'action des administrations de l'État, les collectivités soient soutenues pour l'expertise et la formation et qu'elles aient accès à des moyens financiers qui complètent leurs ressources propres.

Restons vigilants, mobilisés et actifs pour financer la prévention des risques. Cela relève de notre responsabilité.

M. Christophe Arend, rapporteur pour avis sur les crédits relatifs à l'énergie, au climat et à l'après-mines de la mission « Écologie, développement et mobilité durables ». Pour la troisième année consécutive, j'ai le grand plaisir de vous présenter les crédits du programme 174 « Énergie, climat et après-mines ».

Dans ce dernier budget de la législature, le périmètre des actions portées par le programme, qui avait considérablement évolué ces deux dernières années, est inchangé. Mais le montant des crédits alloués est en très forte augmentation, puisqu'ils passent de 2,55 milliards d'euros en 2021 à plus de 3,6 milliards. Cette hausse de près de 41 % profite essentiellement au chèque énergie et à MaPrimeRénov', c'est-à-dire aux deux actions qui répondent aux besoins énergétiques de nos concitoyens à court et moyen termes.

La hausse est particulièrement importante pour MaPrimeRénov', car il s'agit de pérenniser dans le budget de l'État le financement de ce dispositif, qui a été cette année en grande partie financé par le plan de relance. Les crédits du programme 174 dédiés à MaPrimeRénov' s'élèveront à 1,7 milliard d'euros en 2022 ; à la création du dispositif, ils s'établissaient à 750 millions. Ils seront complétés par 300 millions d'euros issus du plan de relance et atteindront ainsi les 2 milliards d'euros annoncés par le Premier ministre en septembre dernier.

Le Gouvernement a la forte volonté de s'adresser aux ménages et aux professionnels, en inscrivant les aides publiques à la rénovation énergétique des logements dans un temps long – c'est absolument nécessaire pour donner confiance et soutenir durablement le grand chantier de l'amélioration thermique des bâtiments. C'est un message d'autant plus important que MaPrimeRénov' est une vraie réussite : 800 000 dossiers devraient être déposés pour

cette première année de plein exercice. Ce succès est la raison pour laquelle j'ai souhaité vous présenter en détail cette politique publique.

Auparavant, j'évoquerai brièvement les autres crédits du programme. Les crédits affectés au chèque énergie augmenteront de près de 15 % par rapport à 2021. Ils s'élèveront à 958 millions d'euros, afin d'anticiper une augmentation probable du nombre de bénéficiaires compte tenu des effets de la crise sanitaire.

La campagne de 2022 sera précédée par la distribution d'un chèque supplémentaire de 100 euros en décembre prochain. Tous les ménages déjà bénéficiaires du dispositif y auront automatiquement droit. Cela représente une dépense globale de près de 600 millions d'euros, qui sera intégrée dans le prochain projet de loi de finances rectificative (PLFR). Je salue cette réponse concrète aux besoins de nos concitoyens les plus fragiles, qui se combine avec le gel du tarif réglementé du gaz et la baisse du prix de l'électricité annoncés par le Gouvernement.

Concernant les aides à l'acquisition d'un véhicule propre, 506 millions d'euros en AE et 910 millions d'euros en CP sont prévus dans le programme 174 et le plan de relance pour financer le bonus écologique et la prime à la conversion. Ce montant est en baisse par rapport au niveau d'aide exceptionnel de 2021, qui répondait à deux enjeux : continuer à aider les Français à acquérir un véhicule vertueux et soutenir la filière automobile à un moment critique pour elle.

Le budget pour 2022 se réinscrit donc logiquement dans la trajectoire de réduction progressive du bonus écologique, qui prend en compte l'essor de l'offre de véhicules électriques. Toutefois, je recommande au Gouvernement de reporter de six mois l'application des nouveaux barèmes, afin de mieux prendre en compte la reprise du marché automobile, qui n'a pas encore retrouvé ses niveaux d'avant-crise.

Les montants des primes à la conversion, quant à eux, restent stables, mais les critères d'éligibilité des véhicules seront alignés sur le seuil de déclenchement du malus automobile, afin d'avoir un système incitatif cohérent. Cela ne devrait pas empêcher d'atteindre l'objectif du million de véhicules remplacé grâce à ce dispositif au cours de la législature.

Les crédits consacrés à la gestion économique et sociale de l'après-mines s'établissent à 302 millions d'euros, en baisse d'environ 4 % par rapport à 2021. Cette baisse s'explique par la « fonte » naturelle du nombre de bénéficiaires, qui a été accentuée par l'épidémie de covid-19. Les « gueules noires », souvent âgées, aux poumons abîmés, ont été durement frappées par la crise sanitaire.

Je tiens à saluer l'action de l'Agence nationale pour la garantie des droits des mineurs (ANGDM) durant cette période difficile. Elle a su assurer la continuité de ses missions pour servir les prestations aux ayants droit. Elle a également trouvé des solutions pour garder le contact avec son public en l'absence de visites physiques. Je me félicite également des solutions trouvées par l'ANGDM et ses autorités de tutelle pour éviter tout problème de trésorerie – son niveau avait appelé notre attention les deux années passées – et garantir ainsi la distribution des aides aux anciens mineurs.

Les crédits destinés aux outils de contrôle de la politique énergétique seront augmentés de 31 % par rapport à 2021, afin de financer les études en vue du développement

de l'éolien en mer, mais aussi l'accompagnement social des salariés de la centrale de Fessenheim et des quatre dernières centrales à charbon. Sur ce dernier point, le PLF 2022 prévoit plus de 16 millions d'euros en AE, ce qui portera l'ensemble des crédits ouverts pour l'accompagnement social à 30,2 millions d'euros répartis entre les quatre territoires. En outre, 9,3 millions d'euros sont prévus en CP pour financer les dépenses déjà engagées.

Les crédits dédiés à la qualité de l'air connaissent pour leur part une baisse en trompe-l'œil. En effet, le niveau important de financement en 2021 correspondait à deux éléments conjoncturels. En raison de la crise sanitaire, il fallait, tout d'abord, garantir le budget des organismes chargés de la surveillance de la qualité de l'air en compensant la baisse prévisible des revenus tirés des taxes affectées. Il fallait, en outre, aider ces organismes à acquérir de nouveaux matériels dédiés à la surveillance de nouvelles particules. Le PLF 2022 revient donc à un financement classique de cette action. Je rappelle néanmoins que ce budget aura augmenté au cours de la législature, puisqu'il passera de 18 millions d'euros en 2018 à 22 millions d'euros en 2022.

J'en viens à MaPrimeRénov'.

Le dispositif connaît un succès massif. En 2020, première année de son existence, alors qu'il n'était ouvert qu'aux ménages modestes et très modestes, plus de 190 000 dossiers ont été déposés, dont plus de 140 000 ont donné lieu à l'attribution d'une prime, pour un montant total de 570 millions d'euros. La réussite de MaPrimeRénov' s'est clairement concrétisée cette année, l'objectif des 500 000 dossiers déposés ayant été dépassé le mois dernier. Cela a conduit le Gouvernement à envisager désormais un objectif de 800 000 dossiers sur l'année. Afin de pouvoir parer à une augmentation des demandes de prime, les crédits initiaux pour 2021, qui étaient de l'ordre de 1,6 milliard d'euros répartis entre le programme 174 et le plan de relance, ont été augmentés, par précaution, à hauteur de 2,18 milliards d'euros.

Je me réjouis que nos concitoyens se soient ainsi emparés de MaPrimeRénov'. Le recours massif à l'aide est la preuve que de nombreux ménages commencent à entrer dans la rénovation énergétique de leur logement. Il est d'ailleurs très probable que les périodes de confinement successives aient joué un rôle dans la prise de conscience des Français quant au besoin d'améliorer la qualité thermique de leur logement.

Grâce à MaPrimeRénov', l'aide publique a été réorientée massivement vers les ménages qui en ont le plus besoin : en 2018, à peine 10 % du montant total du crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) profitait aux ménages des quatre premiers déciles de revenus ; désormais, 82 % des crédits de MaPrimeRénov' leur sont reversés. Le choix d'un système basé sur un barème de revenus et sur des aides forfaitaires adaptées et rapidement versées s'est révélé payant : les ménages modestes ont désormais pleinement accès aux aides publiques et s'en servent massivement pour améliorer la qualité thermique de leur logement.

J'insiste sur ce point, car le premier pas est important pour engager des projets de rénovation énergétique plus ambitieux. Il faut profiter de l'effet d'entraînement que peut susciter MaPrimeRénov', mais cela suppose de développer l'accompagnement des ménages.

On le sait, face à la complexité des travaux de rénovation, nos concitoyens manquent très souvent de conseils indépendants et fiables pour organiser leur projet, envisager des solutions auxquelles ils n'avaient pas pensé ou encore élaborer des plans de financement soutenables pour leur budget. C'est tout l'objet du développement de l'assistance à maîtrise

d'ouvrage, que nous avons inscrit dans la loi « climat et résilience » et qui devrait prochainement se concrétiser dans les guichets de la rénovation énergétique.

C'est dans ce cadre que MaPrimeRénov' pourrait s'avérer efficace pour des projets de rénovation globale, qu'ils soient effectués en une seule fois ou en plusieurs étapes. En effet, la flexibilité que peut offrir MaPrimeRénov' dans l'échelonnement des travaux peut être un outil mis à la disposition des assistances à maîtrise d'ouvrage pour amener les ménages à effectuer des rénovations plus ambitieuses. À cet égard, des améliorations du dispositif sont possibles, à commencer par une prime favorisant le recours à l'assistance à maîtrise d'ouvrage, comme l'a recommandé le rapport de M. Olivier Sichel, une amélioration du bonus « bâtiment basse consommation » (BBC) et du bonus de sortie du statut de « passoire thermique », ou encore des majorations de prime lorsque des économies d'énergie sont atteintes à l'issue de plusieurs travaux échelonnés dans le temps, ce qui aiderait surtout les ménages à faibles revenus.

Il faut donc continuer de réfléchir à l'évolution de MaPrimeRénov', sans pour autant revoir le système de fond en comble, car les particuliers et les entreprises du bâtiment ont besoin de stabilité à long terme pour construire des projets de rénovation ambitieux.

Face aux enjeux à venir, nous devons aussi réfléchir à des sources de financement supplémentaires pour MaPrimeRénov'. Sur ce point, je serais partisan d'allouer à la rénovation énergétique une part plus importante des revenus tirés de la vente des quotas carbone. Ces revenus ont considérablement augmenté en 2021 et pourraient atteindre près de 1,5 milliard d'euros en fin d'année. Ils devraient rester à un niveau élevé dans les années à venir.

Selon la directive européenne qui encadre la vente des quotas, 50 % des revenus qui en sont tirés doivent servir à financer des projets en faveur du climat. Or, pour le moment, seuls les programmes de rénovation énergétique de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) sont financés par ce dispositif – ils le seront à hauteur de 481 millions d'euros à compter de 2022. Il serait donc possible de compléter le financement de MaPrimeRénov' grâce à ces revenus. C'est une première mesure qui pourrait être mise en œuvre rapidement et qu'il serait bon d'approfondir.

Pour conclure, je donne un avis favorable à l'adoption des crédits du programme 174.

Mme Sandrine Le Feu (LaREM). La protection de l'environnement et la prévention des risques revêtent aujourd'hui une importance majeure. Infuser la culture du risque semble être le prérequis d'une véritable action de prévention, notamment de la sinistralité. Les risques environnementaux sont croissants. Ils sont liés à l'érosion côtière et au recul du trait de côte – sujets auquel nous nous attelons avec la loi « climat et résilience » –, aux événements climatiques extrêmes, qui s'intensifient, ou aux risques industriels, qui font peser une menace sur notre santé et sur le fonctionnement des écosystèmes. Le récent accident de l'usine Lubrizol nous a vivement rappelé cette réalité.

Les crédits du programme 181 sont globalement à la hausse, dépassant pour la première fois le milliard d'euros, et nous pouvons nous en féliciter. Le spectre des risques pris en compte de manière croissante par le programme est large : risques nucléaires, risques technologiques, risques environnementaux et pollutions, risques sanitaires.

Les pouvoirs publics favorisent de plus en plus l'adoption d'approches transversales pour améliorer l'efficacité et la cohérence des actions entreprises. À cet égard, le concept de santé unique s'avère pertinent et il est promu au niveau international, notamment par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Dans quelle mesure ce concept est-il valorisé au sein du programme ? Le concept de santé environnementale est-il pris en compte dans la gestion des risques ? Les crédits accordés au plan national santé environnement (PNSE) sont-ils en hausse ?

Par ailleurs, l'importance de la recherche n'est plus à démontrer en matière de prévention des risques. Les crédits accordés à la recherche sont-ils, eux aussi, revalorisés ?

Mme Marjolaine Meynier-Millefert (LaREM). Le programme 174 est essentiel et central dans nos objectifs de politique publique environnementale, puisqu'il réunit le financement de la rénovation énergétique des logements privés, le chèque énergie, l'aide à l'acquisition d'un véhicule propre et les crédits dédiés à la qualité de l'air. Ces questions sont au cœur des préoccupations des ménages. C'est véritablement de l'écologie du quotidien. C'est pourquoi les budgets qui lui sont affectés sont en progression régulière depuis cinq ans et qu'un nouvel élan est imprimé dans le cadre du plan de relance.

Nous saluons le fait que les efforts portent particulièrement sur l'efficacité énergétique, c'est-à-dire moins et mieux d'énergie. S'agissant des logements, cela se traduit par MaPrimeRénov', solution unique et simplifiée pour engager massivement nos concitoyens dans la rénovation énergétique de leur logement. Cette solution était attendue depuis longtemps.

La complexité de la rénovation énergétique et la faiblesse de son financement ont longtemps bloqué nos concitoyens, mais cette époque est derrière nous. Avec ce guichet unique, les Français savent désormais à qui s'adresser et de quelles aides ils vont pouvoir bénéficier. La preuve en est que le nombre de dossiers a explosé. C'est une véritable réussite, à laquelle notre commission a beaucoup contribué, collégialement.

Je soutiens vigoureusement la proposition du rapporteur pour avis d'attribuer à l'ANAH une part plus importante du produit de la vente des quotas carbone. Au cours des dernières années, la charge de l'ANAH n'a cessé de croître. Le travail remarquable de ses équipes est pour beaucoup dans le succès de MaPrimeRénov'.

Le chèque énergie est essentiel pour aider nos concitoyens à dépasser la crise énergétique que nous vivons et à faire face à l'importante augmentation des prix. La lutte contre la précarité énergétique est un enjeu majeur. Grâce à ces budgets, plus de 5,8 millions de ménages bénéficieront d'aides pouvant aller jusqu'à 277 euros. Ce dispositif a été constamment renforcé, tant par l'augmentation du nombre de ménages éligibles que par le relèvement des montants maximaux alloués. Le groupe La République en Marche se félicite du soutien apporté à nos concitoyens les plus fragiles.

Les crédits dédiés à la qualité de l'air ont été augmentés l'année dernière dans le contexte de la crise sanitaire, mais le présent PLF prévoit de les réduire légèrement. Or la crise n'est pas vraiment derrière nous et les besoins d'investissement pour améliorer la qualité de l'air restent très importants. En quoi la baisse des crédits est-elle en trompe-l'œil ?

M. Jean-Marie Sermier (LR). On peut comprendre l'énergie et la conviction avec laquelle nos deux rapporteurs ont présenté leur avis, car le budget global de l'environnement

connaîtra une belle augmentation, de 2,39 %. Toutefois, vous êtes incorrigibles en ce qui concerne la fiscalité environnementale.

Un système de bonus-malus au poids va entrer en vigueur pour les véhicules le 1^{er} janvier 2022. Or les recettes procurées par le malus seront très largement supérieures au coût du bonus. Autrement dit, l'État bénéficiera de rentrées fiscales qui lui serviront à boucher les trous du budget, en dehors de tout engagement écologique. Nous ne partageons pas du tout votre approche. Nous estimons que la fiscalité environnementale doit être incitative, et non punitive.

Par ailleurs, madame la rapporteure pour avis, vous venez de proposer de relever de 12 % à 15 % la taxe sur les primes des assurances comprenant une protection contre les catastrophes naturelles. Certes, à ce stade, ce n'est qu'une piste, ce n'est pas inscrit dans le budget. Mais il en résulterait une augmentation de la fiscalité de 25 %, rendez-vous compte !

Au passage, je vous trouve un peu pessimiste à propos des catastrophes naturelles : si vous menez une politique environnementale digne de ce nom, il n'y a pas de raison majeure que les évolutions soient aussi défavorables.

Chaque fois que l'on traite de l'environnement, on propose de créer une taxe ou d'augmenter la fiscalité. Telle n'est pas notre conception de l'environnement, ni du budget environnemental.

MaPrimeRénov' fonctionne bien, nous sommes d'accord, mais il y a tout de même quelques points techniques à améliorer, notamment en faveur des ménages les plus en difficulté. Il arrive que nos concitoyens, souvent parmi les plus modestes, soient obligés soit de contracter un emprunt complémentaire, soit de recourir à une aide de leur famille pour assurer le financement de leur projet en attendant MaPrimeRénov'.

Par ailleurs, il ne faudrait pas que les gains permis par MaPrimeRénov' soient balayés par l'augmentation des prix l'énergie. N'y a-t-il pas un risque que le coût des travaux combiné à cette hausse des prix l'emporte sur la baisse de la consommation d'énergie en volume ? Veillons à ce que le bilan ne soit pas négatif pour nos concitoyens.

Vous proposez d'utiliser le chèque énergie. Pour notre part, nous vous demandons tout simplement de baisser les taxes quand le prix des carburants augmente, sachant que nombre de nos concitoyens sont obligés d'utiliser leur véhicule parce qu'ils vivent loin de leur lieu de travail. Dans le cadre de ce PLF, nous vous proposons d'exclure les taxes en question de l'assiette de la TVA, autrement dit de supprimer une taxe sur la taxe. Cela nous semblerait plus efficace que le chèque énergie, dispositif compliqué, dont nous ne sommes pas sûrs qu'il touchera une part suffisante de la population, ni qu'il sera à la hauteur des attentes de nos concitoyens.

Enfin, nous vous proposons d'économiser un peu d'argent en réduisant drastiquement l'ensemble des aides à l'énergie éolienne.

Mme Frédérique Tuffnell (Dem). Seveso en 1976, Bhopal en 1984, AZF en 2001, Lubrizol en 2019, Beyrouth en 2020 nous rappellent que développer des technologies nous expose à des risques. Bien davantage qu'une politique de prévention, il faut se forger une véritable culture du risque, et cela passe par le financement de la sensibilisation et de la communication.

Avec les incendies que la France a connus cette année, les inondations de la vallée de la Vésubie ou de la Roya ou la tempête *Xynthia* de 2010 qui a frappé la Charente-Maritime, nous ne sommes pas en reste en matière de catastrophes naturelles, dont la fréquence s'emballe en raison du changement climatique. Les deux tiers des 36 000 communes françaises sont exposées à au moins un risque naturel majeur. Le fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM), dit fonds Barnier, constitue un outil de réponse efficace. Le 29 avril dernier, deux décrets ont acté son intégration au budget général. C'est positif car, n'étant plus un fonds extrabudgétaire, ses ressources ne seront plus plafonnées.

Concernant la prévention et la gestion du risque de submersion marine, l'effort de diversification des ouvrages d'endiguement représente une véritable rupture avec le « tout-digue » : retenues, brise-lames ou dérivations des eaux présentent en effet des intérêts complémentaires.

En matière de sûreté nucléaire, enjeu majeur, les crédits de l'action 09 « Contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection » sont en légère augmentation. À l'avenir, il faudra augmenter ceux de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) pour lui permettre de mener à bien la recherche et l'expertise dans les domaines non pris en charge par les opérateurs habituels de la recherche, notamment la radioprotection des opérations de démantèlement.

Le budget de l'ADEME fait également l'objet d'une attention significative, puisque son financement sera assuré, d'une part, par une dotation budgétaire de 598,6 millions d'euros au titre du programme 181, et, d'autre part, par le programme d'investissements d'avenir (PIA) dont elle est l'un des opérateurs depuis 2010, rôle qui a été renforcé au fil des dernières lois de finances. Elle aura donc bien en 2022 les moyens d'accompagner la transition écologique.

Le groupe MoDem et Démocrates apparentés votera donc ces crédits.

M. Bruno Duvergé (Dem). En matière d'énergie, les crédits inscrits au titre de la consommation sont globalement satisfaisants, en particulier les lignes dédiées à MaPrimeRénov' et au chèque énergie. En revanche, les crédits liés à la production d'énergie sont en baisse. Hormis l'aspect budgétaire, beaucoup reste à faire au regard des méthodes permettant la transition vers plus d'énergies renouvelables.

Prenons l'exemple de ma région, les Hauts-de-France : en ce moment même, avec un vent soufflant à 28 kilomètres par heure, 50 % de l'électricité produite est d'origine éolienne. La puissance éolienne installée est aujourd'hui quasiment égale à celle de la centrale nucléaire de Gravelines – respectivement 5,2 gigawatts et 5,5 gigawatts. De plus, la production d'énergie de la région est supérieure à sa consommation de 25 %. Cette situation devrait nous satisfaire et pourtant nous faisons face à deux difficultés.

La première est le mécontentement grandissant de la population à l'égard des nouvelles installations éoliennes. Jusqu'à présent, les territoires ruraux avaient plutôt bien accueilli les premiers parcs, mais certains paysages sont arrivés à saturation. La colère monte alors que de nombreux permis de construire ont été délivrés pour des installations dont la construction n'a pas encore démarré. Ce sera un mauvais exemple pour les autres régions qui n'ont pas atteint notre niveau et qui doivent développer leur parc éolien.

La seconde difficulté tient à la faiblesse de notre stratégie de stockage : alors même que nous atteignons des niveaux de production d'électricité d'origine éolienne très

intéressants, nous ne pouvons tirer tous les avantages de cette énergie. Il nous faut une stratégie de stockage ambitieuse et rapide. Par exemple, nos barrages doivent être considérés non plus uniquement comme des producteurs d'énergie, mais comme des systèmes de stockage : en cas de surproduction, on est capable de faire remonter l'eau, ce qui permet d'utiliser cette énergie lorsque cela est nécessaire.

Il faut également accélérer le développement de la filière hydrogène, moyen de stockage très complémentaire de la production éolienne. Au sein de la mission « Plan de relance », 2 milliards d'euros y sont consacrés en AE, mais 410 millions seulement en CP. Notre groupe pense que nous pouvons et que nous devons aller plus vite dans le développement de cette filière.

Mme Chantal Jourdan (SOC). Le budget la prévention des risques ne sera pas celui d'une réorientation structurelle de nos politiques publiques vers une transition écologique juste et solidaire. Le PLF 2022 procède en effet, à 347 nouvelles suppressions de postes dans le périmètre de la mission « Écologie, développement et mobilité durables », notamment parmi les personnels en charge de l'eau et de la biodiversité, ainsi qu'à Météo-France, Voies navigables de France (VNF) ou au Centre d'études et d'expertises sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA). Cette tendance va à contresens des alertes du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) sur l'accroissement des risques d'événements naturels désastreux tant sur le plan humain qu'économique.

Il est, au contraire, urgent de créer de nouveaux emplois au sein de la fonction publique d'État afin de mieux accompagner les transitions, prévenir les risques, anticiper les conséquences du dérèglement climatique et préserver notre patrimoine naturel.

Nous déplorons la baisse de 18 millions d'euros des AE inscrites au programme 181 « Prévention des risques ». En particulier, la ligne des crédits du FPRNM accuse, par rapport à 2021, une baisse de plus de 43 % en AE. C'est un très mauvais signal.

Face à la situation climatique, nous devons mieux mutualiser les conséquences des risques environnementaux en protégeant les acteurs économiques et les ménages les plus fragiles. Nous devons également investir davantage dans l'adaptation au dérèglement climatique à travers une refonte de nos infrastructures. Nous défendons des amendements en ce sens.

Mme Maina Sage (Agir ens). Je salue l'engagement sans précédent du Gouvernement en matière d'énergie et de climat : l'augmentation des crédits favorisera l'accélération de la transition énergétique. MaPrimeRénov' est un succès ; elle est confortée par la reconduction de ses crédits à hauteur de 1,7 milliard d'euros et par le plan de relance – 500 000 logements ont pu en bénéficier. Sans doute faudrait-il prévoir, dans l'accompagnement en ingénierie, un volet eau et assainissement – certains logements sont des passoires tout court. Il faut accélérer la rénovation des réseaux.

En matière de prévention des risques, la submersion marine est un sujet d'importance pour la France, compte tenu de ses 5 800 kilomètres de littoral administrés par 985 communes, de ses lagunes, de ses étangs et milieux insulaires. Son domaine maritime est le deuxième au monde, avec 11 millions de kilomètres carrés, dont 97 % sont situés en outre-mer. Il faut des réponses à la hauteur, car tous les littoraux français seront exposés, non seulement à l'accélération des phénomènes climatiques, mais également à la pression

démographique. Il faut donner aux communes concernées les moyens d'anticiper au maximum pour limiter la casse.

Comment instiller une culture du risque ? Cela passe par la formation mais également par des obligations, au travers notamment de plans de sauvegarde. N'oublions pas non plus les exercices, qui permettent de limiter de 60 % à 80 % l'impact financier de ces phénomènes climatiques. Tous les acteurs doivent être mobilisés : entreprises, écoles et utilisateurs des littoraux. Ce sujet sera très certainement abordé le mois prochain lors du congrès des maires. Pour ma part, je plaide pour un plan littoral intégrant des obligations de nature à donner une réalité à la culture du risque.

M. Paul-André Colombani (LT). Alors que l'année 2021 a été marquée par des tempêtes hivernales, des inondations et des incendies, notamment dans le bassin méditerranéen, les risques liés au changement climatique deviennent des sujets de préoccupation majeurs pour nos concitoyens. Les pouvoirs publics commencent à prendre conscience de l'ampleur de la menace, mais des efforts restent à faire.

L'année dernière, j'avais consacré une partie de mon avis budgétaire à la gestion des risques en matière d'inondation, recommandant de mieux y sensibiliser les populations exposées et d'améliorer leur prise en compte dans l'aménagement du territoire et l'urbanisme. J'avais alerté sur la situation d'un quartier défavorisé de la commune d'Ajaccio, les Salines, fortement touché par des inondations désormais régulières. J'avais souhaité que le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) puisse évaluer la régularité, la qualité et l'efficacité des dispositifs de prévention des inondations en vigueur sur place. Un an plus tard, il n'a toujours pas été saisi. Je le déplore.

Dans le cadre de la loi « climat et résilience », quelques mesures ont été prises pour lutter contre l'artificialisation des sols. La ministre de la transition écologique vient, en outre, d'annoncer que six leviers d'action permettant de sensibiliser la population aux risques de catastrophes naturelles et d'accidents industriels avaient été identifiés. Je crains qu'ils ne soient pas suffisants. Il faudrait en actionner d'autres en parallèle pour adapter l'existant, notamment le bâti, et limiter l'imperméabilisation des sols dans les zones à risques.

Par ailleurs, l'accident de Lubrizol a rappelé la nécessité d'un contrôle accru des sites industriels. Nous craignons que la promesse d'augmenter de 50 % les inspections d'installations à risques d'ici à la fin du quinquennat ne puisse pas se concrétiser sur le terrain : les 50 ETP supplémentaires prévus n'y suffiront pas.

Je suis d'autant plus préoccupé par la flambée des prix de l'énergie que les mesures prises par le Gouvernement ne me semblent pas à la hauteur des difficultés de nos concitoyens. Le chèque énergie de 100 euros, qui sera versé en décembre aux six millions de foyers les plus modestes, reste inférieur à la hausse à prévoir des factures. Le bouclier tarifaire aura pour unique conséquence d'étaler les factures d'énergie sur un an. En outre, la ligne budgétaire consacrée à ce chèque ne connaît qu'une légère hausse.

Je reconnais l'effort consenti en faveur de la rénovation énergétique, avec la hausse des crédits alloués à MaPrimeRénov'. Cependant, le dispositif doit être mieux intégré dans un parcours de travaux performants ou permettre davantage de rénovations globales. Il est nécessaire, en outre, de donner de la visibilité sur sa poursuite à compter de 2023, afin de permettre la montée en gamme de l'ensemble du parc privé d'ici à 2050.

Enfin, les incitations à l'achat de véhicules électriques mériteraient également d'être prolongées. La nouvelle baisse du bonus écologique en janvier 2022 pourrait restreindre la capacité de nos concitoyens à les acquérir.

Mme Sophie Métadier (UDI-I). En matière de risques, il importe de prendre en compte le besoin de formation des élus locaux et des agents des collectivités, peut-être dans le cadre du budget vert, et ce d'autant plus qu'ils sont renouvelés en permanence.

En matière de prévision des crues, le rôle de Météo-France est fondamental – le dispositif Vigicrue fonctionne plutôt bien. D'où l'importance de maintenir ses effectifs, après plusieurs années de baisse.

Le fonds Barnier est intéressant pour venir en aide aux collectivités et aux particuliers. Toutefois, il pâtit de l'extrême lourdeur des dossiers et de la lenteur de leur instruction. Est-il normal de devoir attendre parfois jusqu'à un an sans aucune certitude, alors que les travaux ont souvent déjà été engagés ? C'est l'inverse de la simplification et de l'agilité, et j'espère que les évolutions prévues faciliteront sa mobilisation.

Des remontées de terrain concernant MaPrimeRénov' laissent craindre que son développement, qui semble vertueux, ne cache des défauts qui pourraient se révéler rapidement extrêmement contre-productifs. Dans la majorité des cas, les particuliers décident seuls ou sur les conseils – voire sous l'influence – de l'entreprise qu'ils ont retenue des travaux à réaliser. Par effet de mode sans doute, on assiste ainsi à une floraison de pompes à chaleur pas toujours adaptées au contexte et aux caractéristiques du logement. Il n'y a pas d'accompagnement par un sachant, pas d'exigence quant au gain énergétique et pas de conseils neutres. Assez souvent, les citoyens suivent l'avis de mandataires qui peuvent se révéler être des escrocs. Quelle est l'efficacité des sommes dépensées dans le cadre de MaPrimeRénov', et pour quel bilan énergétique réel ?

Dans les territoires bénéficiant d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH), l'ANAH, débordée par MaPrimeRénov', souffre d'un assèchement budgétaire qui la contraint à faire fi des conventions signées avec les collectivités. Pourquoi ne pas plutôt développer ces OPAH, qui sont vraiment efficaces et sont conduites le plus souvent au profit des personnes à très faibles ressources ? Pourquoi ne pas attribuer les revenus carbone plutôt aux collectivités qui mettent sur pied des OPAH avec les opérateurs ?

On constate par ailleurs sur le terrain qu'il n'y a plus de délai entre l'accord et l'obtention des fonds : cela fonctionne extrêmement bien et très rapidement.

Mme Nathalie Bassire. Les nombreux événements climatiques nous prouvent l'importance de la préservation de l'environnement. D'où le caractère essentiel de la recherche, dont l'un des grands enjeux est la transition agricole. Le budget alloué à ce programme augmente peu et sa part insignifiante signale le peu d'intérêt porté aux générations futures. On l'a vu avec la réintroduction des néonicotinoïdes dans la culture de la betterave, faute de solution alternative. Pouvez-vous nous donner davantage de précisions sur les actions qui sont menées, notamment par l'ADEME, pour contrebalancer l'usage des pesticides nocifs pour l'environnement ?

Mme Sophie Panonacle, rapporteure pour avis. Madame Le Feu, s'agissant du concept de santé unique de l'OMS, une enveloppe de 10 millions d'euros est accordée, au sein de l'action 01 « Prévention des risques technologiques et des pollutions », à l'Agence

nationale chargée de la sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) dans le cadre du quatrième plan national santé environnement (PNSE) 2021-2025, ainsi qu'à d'autres organismes comme l'INERIS, le CEREMA et le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM). Au total, plus de 63 millions d'euros de crédits sont inscrits au titre de l'action 01.

Monsieur Jean-Marie Sermier, l'augmentation qui a été proposée par la Caisse centrale de réassurance (CCR) de 12 % à 15 % ne porte pas sur la cotisation au titre de l'habitation mais sur la prime au titre des catastrophes naturelles : elle est donc minime. Elle a été demandée parce que le produit des primes ne couvre pas les indemnisations au titre de ces catastrophes. Nous pourrions chercher ensemble d'autres propositions à faire.

Monsieur Paul-André Colombani, l'augmentation de 50 % des contrôles d'installations classées pour la protection de l'environnement d'ici à la fin du quinquennat répond à la demande de proximité accrue souhaitée entre l'État et les acteurs des territoires. Le Gouvernement compte atteindre cet objectif en déclinant plusieurs leviers : la poursuite de la simplification, la transformation numérique et l'adaptation des postures et des organisations.

Madame Frédérique Tuffnell, la protection des ouvrages est indispensable dans de nombreux territoires. Je vous y suis très attentive ainsi qu'à la relocalisation et à la renaturation.

Madame Maina Sage, j'ai auditionné votre collègue sénateur M. Teva Rohfritsch en Polynésie où des abris sont déployés et des exercices organisés. J'ai d'ailleurs assisté à l'un d'entre eux, qui a démontré combien ces exercices sont indispensables et concourent au développement d'une culture du risque extrêmement pertinente.

Nous pouvons, par ailleurs, travailler ensemble à un plan littoral.

Madame Sophie Métadier, j'ai bien compris la difficulté et la lourdeur des dossiers du fonds Barnier : nous pourrions peut-être y travailler dans le cadre du projet de loi relatif à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dit « 3DS », à venir. La même difficulté est constatée pour les programmes d'action de prévention des inondations, que de nombreuses collectivités peinent à concevoir en raison de leur lourdeur. Il faut aller dans le sens de la simplification.

Madame Nathalie Bassire, vous avez soulevé un sujet extrêmement important mais assez peu en relation avec l'action 01, si bien que j'ai un peu de mal à vous répondre. Je peux vous dire que l'action 01 a pour objectif de mettre en œuvre le règlement européen REACH sur les substances chimiques.

Mme la présidente Laurence Maillart-Méhaignerie. Concernant la prévention des risques, je rappelle que le Bureau de la commission a décidé du lancement d'une mission flash sur la prévention des risques d'incendie. Ses travaux débiteront très prochainement, à l'initiative de M. Alain Perea.

M. Christophe Arend, rapporteur pour avis. Plusieurs collègues ont rappelé avec raison combien MaPrimeRénov' est un succès. En 2018, les deux premiers déciles ne représentaient que 2,7 % des aides accordées au titre du CITE ; avec MaPrimeRénov', ils sont

passés à plus de 60 %. Les crédits ont donc très clairement été redéployés vers ceux qui en avaient le plus besoin.

Un financement pérenne de 1,7 milliard d'euros représente un geste fort de la part du Gouvernement qui, par ailleurs, n'a mis dans le plan de relance que 260 millions d'euros au titre du même dispositif : on se projette donc sur le long terme.

S'agissant des associations agréées pour la surveillance de la qualité de l'air (AASQA), les crédits passent de 18 millions d'euros en AE en 2018 à 22 millions en 2022. La baisse par rapport à 2021 s'explique par le fait qu'il a fallu investir dans de nouveaux matériels pour la détection de nouvelles particules et également parce qu'il a fallu compenser la perte de revenus issus de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP).

Cher collègue Jean-Marie Sermier, nous parlons, nous, d'écologie incitative, et non punitive. Le malus appliqué à un véhicule polluant sert majoritairement à financer des actions limitant le réchauffement planétaire. Il est censé inciter les consommateurs à se détourner de ce genre de véhicule et les constructeurs automobiles à améliorer les performances de leurs modèles.

Je vous rejoins sur un point : les véhicules produits en France sont les plus affectés par ce type de politique publique. L'industrie automobile pourrait donc être confrontée à des difficultés dans un avenir très proche. Le Président de la République a pris des engagements au travers du plan France 2030, qui bénéficiera partiellement à l'industrie automobile.

Monsieur Paul-André Colombani, l'augmentation des prix des carburants est mondiale. Il semblerait que le Gouvernement ait choisi de mettre en place des chèques carburant afin de cibler au mieux l'aide. Une baisse de la TVA aurait des répercussions plus globales et assez délétères sur notre économie.

En revanche, je ne peux qu'être d'accord avec vous sur la conclusion à tirer des dégâts causés par des événements climatiques violents : l'ère de l'anthropocène s'impose déjà à nous. Il s'agit d'un défi majeur pour nous dans les années à venir.

Je le suis également concernant le bonus pour les véhicules électriques : je demande sa prolongation de six mois au-delà de la fin de l'année, de sorte à atténuer les très fortes tensions sur le marché automobile.

Madame Sophie Métadier, MaPrimeRénov' n'assèche en rien d'autres sources de financement ni ne prive les collectivités de fonds de l'ANAH.

Le programme « Énergie, climat et après-mines » comporte des crédits de prospection du développement de l'éolien, mais ils ne concourent pas au financement des installations éoliennes, monsieur Bruno Duvergé. Je partage votre avis sur l'enjeu du stockage de l'énergie, l'hydrogène étant un moyen de le faire. La question porte donc sur la manière de produire ce dernier. Va-t-on profiter des périodes estivales, durant lesquelles la consommation d'électricité est moindre ? Les énergies renouvelables suffiront-elles pour produire de l'hydrogène par électrolyse de l'eau ? La réponse a été apportée par le Président de la République et le Gouvernement, au travers du plan Hydrogène et dans le plan France 2030, avec le recours aux petits réacteurs modulaires (ou *small modular reactor* – SMR).

Mme Maina Sage a relevé que MaPrimeRénov' était une réussite pour la rénovation des passoires thermiques et a évoqué la prise en compte de l'assainissement par ce dispositif.

Les deux questions sont traitées de manière différenciée d'un point de vue budgétaire. Le programme « Habiter sain » de l'ANAH porte sur les réseaux secs et d'assainissement. Des crédits sont également disponibles dans le cadre du programme national Action cœur de ville ou bien du (NPNRU).

Article 20 et état B : Crédits du budget général

Amendement II-CD62 de M. Gérard Leseul.

Mme Chantal Jourdan. Cet amendement vise à annuler la baisse de 180 millions d'euros en AE prévue pour les crédits du fonds de prévention des risques naturels majeurs – dit « fonds Barnier ».

Alors que les phénomènes climatiques extrêmes se multiplient partout dans le monde, que l'urgence climatique se manifeste de plus en plus concrètement devant nos yeux, l'État doit mieux anticiper les risques environnementaux. Cela implique de donner davantage de ressources aux outils de prévention et de protection, tels que le fonds Barnier.

Mme Sophie Panonacle, rapporteure pour avis. Je partage votre préoccupation relative à l'importance cruciale de la prévention des risques naturels majeurs, notamment des inondations. J'ai d'ailleurs consacré la deuxième partie de mon avis à ce sujet.

Nous savons que ces phénomènes sont malheureusement amenés à s'accroître avec le réchauffement climatique, tant en fréquence qu'en intensité. C'est pourquoi, le fonds Barnier est un instrument indispensable pour réduire la vulnérabilité de nos territoires, aider les collectivités à réaliser les diagnostics et les actions de sensibilisation et de protection nécessaires et aider les habitants en cas de catastrophe.

Les moyens de ce fonds ont augmenté depuis sa création en 1995. Depuis 2021, le prélèvement annuel fixé par l'État est de 12 % sur le produit des primes ou cotisations relatives à la garantie contre le risque de catastrophes naturelles. La budgétisation du fonds dans le PLF pour 2021 a permis l'inscription d'un budget de 205 millions d'euros en CP.

Si les AE s'élevaient à 415 millions d'euros dans la LFI de 2021, ce montant correspondait à une nécessité comptable pour pouvoir faire face aux engagements budgétaires pris antérieurement à 2021. 50 millions d'euros étaient aussi prévus pour prendre en charge les conséquences de la tempête *Alex* de septembre dernier.

En réalité, il n'y a pas 180 millions d'euros de baisse. Cette année, 235 millions d'euros sont attribués en AE et en CP au fonds Barnier, dont à nouveau 30 millions d'euros pour aider les habitants et les collectivités des Alpes-Maritimes.

Vous pouvez donc constater que le budget du fonds Barnier est bien conforté dans le PLF pour 2022. Je souhaite davantage d'agilité et de transparence dans l'utilisation de ce fonds, en effet très important. Le fait que l'État le prenne en charge permet d'espérer une meilleure efficacité à l'avenir.

Avis défavorable.

La commission rejette l'amendement.

Amendement II-CD49 de M. Guillaume Garot.

Mme Chantal Jourdan. Cet amendement a pour objet de renforcer, grâce à une hausse des moyens de l'ADEME, les financements consacrés aux projets de transition écologique pilotés par les collectivités territoriales.

Nous avons en effet besoin d'un vaste plan de financement des projets territoriaux de résilience et de reconstruction écologique. Il pourrait financer par exemple des actions de désimperméabilisation des sols, de végétalisation d'établissements, d'investissement dans les espaces naturels – pour préserver davantage la biodiversité – et d'agroforesterie.

Le Réseau action climat estime le besoin de financement supplémentaire en la matière à 44 millions d'euros par an. L'ADEME, *via* ses programmes d'accompagnement, permet notamment de financer des projets climat-air-énergie et d'économie circulaire dans les collectivités.

Mme Sophie Panonacle, rapporteure pour avis. Les politiques publiques mises en œuvre par l'ADEME ont besoin d'un important soutien financier, d'autant que l'agence doit assumer de nouvelles missions.

Les crédits de l'action 12, qui correspondent à la subvention pour charges de service public de l'ADEME, s'élèvent à 598 millions d'euros dans le PLF pour 2022, soit l'action de loin la plus importante du programme 181. Il s'agit d'une augmentation de presque 10 % par rapport à la LFI pour 2021.

De plus, les moyens pouvant être engagés par l'ADEME dépassent largement cette dotation budgétaire, puisque le budget global, dit d'engagement, de l'agence s'élevait à 777 millions d'euros en 2021.

L'ADEME dispose de moyens conséquents pour mener ses actions, tant par le biais des fonds que par l'intermédiaire d'autres instruments, comme les appels à projets et désormais le plan de relance. Ce dernier prévoit au moins 1,3 milliard d'euros de crédits pour des politiques menées par cette agence.

Avis défavorable.

La commission rejette l'amendement.

Amendement II-CD65 de M. Gérard Leseul.

Mme Chantal Jourdan. Cet amendement vise à renforcer les moyens alloués à la prévention des risques et des pollutions.

Un peu plus de deux ans après l'accident de Lubrizol, force est de constater que le budget consacré à l'action « Prévention des risques technologiques et des pollutions » est loin

d'être à la hauteur des attentes. Après une forte baisse des crédits de cette action dans la loi de finances de l'année dernière, le PLF pour 2022 prévoit un *statu quo*.

En parallèle, alors que le Gouvernement avait promis une augmentation de 50 % du nombre d'inspections d'installations classées d'ici à la fin du quinquennat, les syndicats des secteurs concernés dénoncent surtout une diminution du temps consacré à chaque inspection, et donc une détérioration des conditions de travail des inspecteurs.

En Normandie, les syndicats ont également condamné la récente annonce d'un projet de suppressions de postes au sein de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL). Or, comme le rappelle le Syndicat national des ingénieurs de l'industrie et des mines (SNIIM) dans un communiqué publié le 11 octobre dernier, « *L'augmentation promise des effectifs "post Lubrizol" doit être suivie d'effets et doit s'inscrire dans la durée.* »

Mme Sophie Panonacle, rapporteure pour avis. Comme je l'ai signalé dans mon avis, le contrôle des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) n'est pas négligé par la direction générale de la prévention des risques et l'ensemble des administrations déconcentrées.

Une attention particulière a été accordée au contrôle sur place des ICPE, malgré le confinement et l'arrêt d'un certain nombre d'activités industrielles en 2020.

Par ailleurs, le contrôle des entreprises les plus à risque et les obligations de celles-ci ont été renforcés à la suite de l'explosion à l'usine Lubrizol. L'État porte une attention particulière au maintien des moyens destinés à prévenir les risques industriels et à permettre aux administrations déconcentrées d'élaborer des plans de prévention des risques technologiques.

Avis défavorable.

Mme Chantal Jourdan. J'appelle votre attention sur le fait que le premier signataire de l'amendement est député d'une circonscription proche de l'usine Lubrizol. Les éléments qu'il met en avant, et notamment les réactions des représentants des personnels concernés, doivent être pris en considération.

La commission rejette l'amendement.

Amendement II-CD59 de M. Guillaume Garot.

Mme Chantal Jourdan. Cet amendement propose de créer un fonds de compensation des nuisances sonores des lignes ferroviaires à grande vitesse (LGV), sur le modèle des fonds existants pour les aéroports d'Orly et de Roissy-Charles de Gaulle.

Les ressources de ce fonds seraient attribuées aux riverains des LGV, notamment pour financer des travaux d'isolation et de protection phonique. Par-delà l'atténuation des nuisances sonores, la création de ce fonds permettrait de reconnaître plus largement le préjudice immobilier subi par les riverains propriétaires.

Mme Sophie Panonacle, rapporteure pour avis. Cet amendement aborde un sujet peu évoqué mais qui relève bien du champ du programme 181, à savoir la lutte contre les nuisances sonores engendrées par les trains à grande vitesse. Si ce problème est bien pris en compte en ce qui concerne le trafic aérien, il l'est moins pour les riverains des lignes LGV.

Au regard des crédits accordés au programme 181, il est néanmoins excessif de vouloir réserver 30 millions d'euros à des actions qui ne sont pas évaluées. Aussi me semble-t-il judicieux de chiffrer les besoins au préalable.

De plus, dans le contexte du réchauffement climatique, il n'est pas imaginable de diminuer les crédits des actions 01 « Information géographique et cartographique » du programme 181 et de l'action 13 « Météorologie » du programme 159.

Avis défavorable.

Mme Chantal Jourdan. On connaît bien les difficultés liées aux gages.

Mais il faut tenir compte de ces nuisances sonores, dont notre collègue Mme Lauriane Rossi, présidente du Conseil national du bruit, nous a fait part lors de son audition la semaine dernière.

La commission rejette l'amendement.

Amendement II-CD57 de M. Guillaume Garot.

Mme Chantal Jourdan. Cet amendement augmente la dotation destinée à l'ADEME afin de développer la formation des agents des collectivités territoriales à la conception de « budgets verts ». Ceux-ci constituent un bon outil et il faut davantage de moyens pour pouvoir proposer aux collectivités territoriales des formations spécifiques sur l'évaluation climat de leur budget.

La priorité doit aller aux collectivités disposant déjà d'outils de planification de ce type – régions, départements et intercommunalités dotés d'un plan climat-air-énergie territorial (PCAET). En parallèle, l'ADEME devra veiller à développer une offre de formation à destination des communes de taille plus réduite, afin que la compréhension de l'impact des dépenses publiques sur le climat soit réellement décentralisée.

Mme Sophie Panonacle, rapporteure pour avis. Je partage cet objectif, mais je ne pense pas qu'il revienne à l'ADEME d'assumer cette charge de formation de l'ensemble des collectivités territoriales, que ce soit pour évaluer leur budget ou pour leur PCAET.

De plus, nous ne disposons pas d'une évaluation du coût de la formation que vous proposez.

Avis défavorable.

La commission rejette l'amendement.

Amendement II-CD97 de la rapporteure pour avis.

Mme Sophie Panonacle, rapporteure pour avis. L'objet de cet amendement est d'abonder de 1,5 million d'euros le programme 181 « Prévention des risques », et plus précisément les crédits de l'action 10 « Prévention des risques naturels et hydrauliques ». Ces crédits proviendraient de l'action 07 du programme 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables ».

Je souhaite que soient augmentés les moyens de Météo-France pour entretenir les ouvrages de détection en mer, notamment les houlographes du réseau du Centre d'archivage national des données de houle in situ (CANDHIS).

Cela permettrait notamment de financer l'acquisition d'un houlographe pour la mer des Pertuis et de deux pour La Réunion.

La mission de Météo-France est capitale en matière de prévention, d'anticipation et d'alerte.

M. Jean-Marc Zulesi. Cet amendement est très pertinent. Il permettra de mieux anticiper les phénomènes naturels, notamment là où seront installés les nouveaux appareils. Le groupe La République en Marche le votera.

La commission adopte l'amendement.

Amendements identiques II-CD8 de M. Guy Bricout, II-CD69 de M. Gérard Leseul et II-CD73 de M. Paul-André Colombani.

Mme Sophie Métadier. Cet amendement vise à augmenter de 1 million d'euros les crédits de l'ADEME pour permettre la création et le déploiement de formations à l'utilisation de la méthode de l'évaluation climat des budgets des collectivités, telle que développée par l'Institut de l'économie pour le climat (I4CE).

Mme Chantal Jourdan. Il s'agit également d'un amendement de repli par rapport à l'amendement II-CD57, l'accroissement proposé des crédits de l'ADEME étant ramené à 1 million d'euros.

M. Paul-André Colombani. Cet amendement résulte de discussions avec le Réseau action climat. Il vise à abonder les crédits de l'ADEME pour permettre la création et le déploiement de formations à l'utilisation de la méthode d'évaluation climat des budgets des collectivités.

Cela répond également à une recommandation qui figure dans le dernier rapport du Haut Conseil pour le climat (HCC), qui a une nouvelle fois souligné les insuffisances de pilotage des politiques publiques.

Suivant la préconisation de la rapporteure pour avis, la commission rejette les amendements.

Amendement II-CD64 de Mme Marie-Noëlle Battistel.

Mme Chantal Jourdan. Cet amendement vise à revenir aux montants initiaux du bonus écologique pour l'achat de véhicules neufs par les particuliers.

Le renforcement du dispositif en 2020 a permis d'accélérer les acquisitions de voitures électriques ou hybrides. Toutefois, en juillet 2021, ses modalités ont été durcies et son montant réduit de 1 000 euros. Cette aide devrait être encore abaissée de 1 000 euros en 2022. En laissant un reste à charge encore plus conséquent pour les particuliers, cette dévalorisation du bonus écologique risque de casser la dynamique.

Aussi l'amendement propose-t-il de revenir aux montants initiaux, en prévoyant les crédits nécessaires pour augmenter ce bonus de 2 000 euros.

M. Christophe Arend, rapporteur pour avis. Il n'est pas opportun de revenir au niveau des bonus écologiques proposés avant juillet 2021, car ils correspondaient à un dispositif de soutien extraordinaire en pleine crise sanitaire.

Il faut s'orienter progressivement vers un soutien plus raisonné. Mais, comme vous, je crois qu'il faut temporiser et reporter de six mois la baisse du bonus prévue au 1^{er} janvier 2022 – ce qui peut être fait avec les crédits actuellement prévus, comme je l'indique dans mon avis.

Enfin, le bonus écologique reste cumulable avec la prime à la conversion, qui concerne bien souvent les ménages modestes, et des aides au financement des achats de véhicules ont été mises en place pour ces ménages par le Gouvernement.

Avis défavorable.

La commission rejette l'amendement.

Article additionnel après l'article 42 : Rapport du Gouvernement sur les ménages recourant au chauffage collectif et ne pouvant utiliser le chèque énergie

Amendement II-CD72 de M. Yves Daniel.

M. Yves Daniel. Le chèque énergie est un dispositif d'aide au paiement de la facture d'énergie destiné aux ménages disposant de revenus modestes. Il peut être utilisé pour régler les factures d'énergie du logement et pour contribuer au financement de travaux de rénovation énergétique.

Toutefois, ce chèque énergie ne peut pas être utilisé pour payer des factures collectives d'énergie, ce qui concerne de nombreux locataires et propriétaires occupants dans les parcs social et privé. En effet, il est fréquent que le chauffage y soit collectif et donc que la facture d'énergie soit comprise dans les charges globales.

J'en ai parlé hier soir avec le rapporteur général de la commission des finances, qui a reconnu qu'il y avait un problème. La question est posée depuis 2014. On estime que 25 % des ménages n'auraient de ce fait pas pu utiliser leur chèque énergie en 2018.

J'avais déposé un autre amendement pour offrir une solution à ces ménages, mais il a été déclaré irrecevable. C'est la raison pour laquelle je propose dans cet amendement que le Gouvernement remette au Parlement un rapport qui évalue l'ampleur du problème et propose des solutions.

M. Christophe Arend, rapporteur pour avis. Tous les efforts pour améliorer l'utilisation du chèque énergie par nos concitoyens sont les bienvenus.

De manière générale, environ 15 % des prestations existantes ne sont dans les faits pas utilisées par ceux qui y sont éligibles.

Nous avons déjà permis d'employer le chèque énergie dans les EHPAD grâce à la loi d'accélération et de simplification de l'action publique. Nous pourrions donc faire de même dans l'habitat collectif en identifiant les verrous juridiques qui brident son utilisation.

Avis favorable.

La commission adopte l'amendement.

Article additionnel après l'article 42 : *Rapport du Gouvernement sur les financements pour la prévention des risques naturels et miniers dans le bassin houiller lorrain*

Amendement II-CD94 du rapporteur pour avis.

M. Christophe Arend, rapporteur pour avis. Au début du XIX^e siècle, le bassin houiller lorrain était constitué par de vastes zones humides, que Napoléon jugeait infranchissables par une armée. Le développement industriel, et notamment l'exploitation du charbon, a ensuite imposé d'assécher ces zones et a entraîné une utilisation intensive des nappes phréatiques. On y a donc pompé massivement et elles ont disparu. L'assèchement a permis la construction de nombreuses habitations.

L'exploitation minière est arrêtée depuis quinze ans et l'industrie consomme beaucoup moins d'eau. Nous revenons donc à la situation connue avant le début du XIX^e siècle et un certain nombre de maisons sont situées en zone inondable en raison de la remontée du niveau de la nappe phréatique locale.

À la suite d'une action engagée par les collectivités territoriales contre l'État, ce dernier s'est engagé à pomper jusqu'à 3 mètres sous le niveau du bâti. Mais certaines zones se sont affaissées du fait de l'exploitation minière et subissent donc une forme de « double peine ». On fait valoir qu'elles relèvent d'un plan de prévention du risque d'inondation, alors que l'origine minière du risque est incontestable. En outre, du fait de l'affaissement, des bâtiments qui étaient jadis à 7 mètres au-dessus du niveau de crue centennale de la rivière qui coule à côté sont désormais situés à 9 mètres en-dessous.

Cet amendement demande donc au Gouvernement un rapport sur les répercussions de l'exploitation minière des sous-sols du bassin houiller lorrain.

Mme Sophie Panonacle, rapporteure pour avis. Il importe en effet de savoir de quels types de risques il faut se prémunir et de déterminer les responsabilités, afin de mobiliser les moyens financiers nécessaires.

Avis favorable.

La commission adopte l'amendement.



Membres présents ou excusés

Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire

Réunion du mercredi 20 octobre 2021 à 15 h 05

Présents. - M. Christophe Arend, Mme Nathalie Bassire, Mme Danielle Brulebois, M. Paul-André Colombani, Mme Yolaine de Courson, M. Michel Delpon, M. Bruno Duvergé, Mme Chantal Jourdan, Mme Stéphanie Kerbarh, Mme Sandrine Le Feur, Mme Laurence Maillart-Méhaignerie, Mme Sophie Métadier, Mme Marjolaine Meynier-Millefert, Mme Sophie Panonacle, Mme Maina Sage, Mme Nathalie Sarles, M. Jean-Marie Sermier, M. Vincent Thiébaud, Mme Frédérique Tuffnell, M. Jean-Marc Zulesi

Excusés. - M. Bruno Bonnell, M. David Lorion, Mme Mathilde Panot, M. Alain Perea, Mme Christelle Petex-Levet, M. Jean-Luc Poudroux

Assistait également à la réunion. - M. Yves Daniel